



Déduction d'entrée sur le bulletin de paie

Par **Elise85**, le 12/12/2015 à 00:26

Bonjour,

j'ai eu un CDD du 5/11/15 au 4/12/15, et sur mon bulletin de paie je vois 237€64 qui a été déduit de mon salaire pour une déduction d'entrée cela signifie quoi ?

Et il mon envoyer un deuxième bulletin de paie ou il y a 1222€38 déduction de départ ?

Une dernière question j'ai travaillé en tout 141h45 et j'ai effectué 15h supplémentaires, pour confirmation mon ancien employeur est bien obligé de me payer mes 15h supplémentaires en heures supp?

la première semaine j'ai effectué 16h

ensuite 40h trois semaines de suite et pour finir la dernière semaine je n'ai fait que 20h45.

Merci d'avance pour votre réponse, cordialement

Elise

Par **P.M.**, le 12/12/2015 à 10:38

Bonjour,

C'est vraisemblablement parce que votre bulletin de paie indique votre salaire mensuel brut et que cette déduction correspond aux 4 premiers jours de novembre non travaillés...

Les heures supplémentaires se calculent à la semaine au-delà de 35 H...

Il est à noter que la déduction d'entrée devrait correspondre au salaire mensuel x nombre d'heures non travaillées / celles qui auraient dû être travaillées si le mois concerné avait été complet...